DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 55

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND 2023-2026

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 55

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND 2023-2026

Créée en 1970, l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) accueille chaque année près de 650 étudiants dont 10 % d'étudiants étrangers, encadrés par près de 80 enseignants et 40 administratifs. Lieu de questionnements et d'ouverture au monde, elle forme les étudiants à la culture architecturale urbaine et paysagère.

Inscrite dans le tissu local, l'ENSACF, porte des objectifs multiples : favoriser les échanges, l'entraide et la mise en réseau, promouvoir l'image du territoire, participer au dialogue avec les institutions en s'inscrivant sur les projets de la Ville et de la Métropole.
L'ENSACF développe également une réflexion sur le patrimoine, les lieux de culture et plus largement l'aménagement des villes dans des conditions de soutenabilité et de durabilité des propositions architecturales et urbaine.

La Ville de Clermont-Ferrand disposait d'une convention bilatérale avec l'ENSACF depuis plusieurs années et apporte dans ce cadre un financement annuel de 10 000 €. Arrivée à échéance en 2022, un travail de collaboration a été engagé avec la Métropole afin d'élargir le cadre de cette nouvelle convention de partenariat. A ce titre, un projet de convention tripartite est proposé définissant les relations et engagements réciproques entre les trois parties pour la période 2023-2026.

Les actions portées par l'ENSACF, décrites dans la convention ci-jointe, sont ciblées sur :

- L'aide sociale aux étudiants de l'ENSACF (Fonds Madeleine Simonet)
- La participation au rayonnement territorial notamment par la contribution aux expertises et compétences métropolitaines en matière d'urbanisme durable, de protection de l'environnement et de participation citoyenne.
- Les échanges internationaux, entre étudiants, enseignants-chercheurs, et plus globalement entre les écoles d'architectures
- La contribution à la politique culturelle locale, à travers la diffusion de la culture architecturale, par la mise en place de conférences, d'actions de médiation en direction des publics (en particulier du jeune public) définis en accord entre les partenaires.

A ce titre, la Ville et la Métropole apporteront chacune un financement à hauteur de 10 000 € afin d'accompagner l'ENSACF dans la poursuite des objectifs fixés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat tripartite entre Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand pour la période 2023-2026 ci-joint annexée,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2023-2026 ainsi proposée et à procéder à toutes les modalités nécessaires pour sa bonne exécution.

TOTAL VOTANTS :	52	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	3 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 52	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°55 : Odile VIGNAL, Jean-Pierre BRENAS et Valérie BERNARD.

Pour ampliation certifiée conforme. Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND
2023-2026

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2023,
Ci-après dénommée « la Ville »,

ET

Clermont Auvergne Métropole, représentée par Jean-Marc MORVAN, Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du conseil métropolitain, en date du 30 juin 2023,
Ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, située 85, rue du Docteur Bousquet à Clermont-Ferrand, représentée par son directeur, Simon TEYSSOU,
Ci-après dénommée « l'ENSACF »

PRÉAMBULE

Pour l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand existe depuis plus de 50 ans. Elle fait partie des 4 écoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les trois autres sont celles de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne.
L'ENSACF est installée sur le site de Sabourin, un ancien hôpital construit entre 1932 et 1934 par Albéric Aubert, architecte des hospices de Clermont-Ferrand. À l'issue d'un concours remporté par les architectes Pierre du Besset et Dominique Lyon, le sanatorium est transformé en école d'architecture et inauguré en 2015.
L'ENSACF accueille près de 650 étudiants chaque année, encadrés par près de 80 enseignants et 40 administratifs. Elle délivre la Licence et le Master en architecture, l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), ainsi que le Doctorat en architecture en lien avec les Écoles doctorales de l'Université Clermont Auvergne. Des doubles cursus sont par ailleurs proposés notamment avec Polytech. Tous peuvent s'enrichir de séjours d'études et de stages à l'étranger.

L'ENSACF s'intéresse prioritairement à son territoire proche et souhaite stimuler le débat public local sur la transformation du cadre de vie en apportant une forme d'expertise grâce aux travaux

d'étudiants, aux actions culturelles menées par l'école, aux travaux de ses doctorants et enseignants-chercheurs.
L'ENSACF contribue à faire émerger des problématiques qui alimentent la réflexion des élus locaux et de l'ingénierie locale : par leurs hypothèses de projets, nos étudiants fabriquent des imaginaires stimulants en convoquant de nouveaux paradigmes. Il s'agit de bouger les lignes sur le territoire, très concrètement.
Le projet de l'ENSACF s'affirme au travers de 6 points structurants : le Massif Central comme territoire d'étude privilégié ; les ruralités ; les « marges » comme objet de recherche ; l'expérimentation, la pensée transcalaire, les enjeux écologiques.

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de ses orientations de politique culturelle, entend sur son territoire, favoriser le développement de la création et de la diffusion artistique, développer l'accès à une offre culturelle diversifiée et encourager les actions de transmission et d'éducation artistique en direction de tous les publics. A cet effet, elle mène une politique de soutien aux acteurs culturels du territoire qui contribuent, par leurs programmations et leurs actions, à la richesse et à la démocratisation culturelle.
Le Projet Culturel de la Ville de Clermont-Ferrand 2016-2026 formalise la politique culturelle selon cinq axes, qui répondent à des orientations stratégiques.

La coopération au cœur de l'action publique

La dynamique d'échanges initiée entre décideurs politiques, acteurs locaux et Clermontois est l'acte fondateur d'une nouvelle façon d'envisager les politiques culturelles. La Ville de Clermont-Ferrand veille par ailleurs à assurer la meilleure coordination possible avec Clermont Auvergne Métropole dans l'élaboration et la conduite d'un projet culturel de territoire, du quartier à l'agglomération.

Donner du sens au vivre ensemble par les arts et la culture

La participation des personnes à la vie artistique et culturelle, et plus généralement à la vie de la cité, est essentielle au projet politique de Clermont-Ferrand. La municipalité met en avant le fait de « faire ensemble » et de travailler collectivement au service d'un projet de société, en vue de transformer les modes de fabrication de la ville.

Une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse

La politique clermontoise fait de l'enfance et de la jeunesse une priorité. En créant les conditions pour sensibiliser aux arts, à la culture et à la connaissance dès le plus jeune âge, la Ville joue pleinement son rôle pour participer à la lutte contre les inégalités. L'éducation artistique et culturelle se construit ici comme un droit culturel pour tous les enfants, en les accompagnant dans le développement de leur citoyenneté, dans une cohérence d'actions jusqu'à la vie adulte.

Une Ville qui soutient les artistes, dynamise la création et développe la créativité

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé une politique culturelle d'ampleur, qui s'est traduite par un effort budgétaire et des investissements importants, lui permettant aujourd'hui de jouer un rôle de capitale culturelle régionale. Elle doit être le lieu d'expérimentations et d'innovations, accordant une place forte à la création locale et internationale. Elle s'engage à poursuivre ce développement artistique ambitieux et à favoriser une ambiance culturelle foisonnante, qui nourrit tous les espaces de la ville.

Une Ville attractive, ouverte sur le monde

Clermont-Ferrand projette de devenir le grand pôle métropolitain du centre de la France. Pour accompagner cette mutation, il est essentiel que la ville définisse et consolide son identité politique, territoriale, culturelle et économique, indispensable à son développement et son attractivité. L'objectif est de renforcer l'attrait et la notoriété de la Ville, en mettant davantage en avant son patrimoine, ses manifestations artistiques et en affirmant sa volonté dans le champ culturel notamment par sa candidature au titre de Capitale européenne de la Culture 2028.

Pour Clermont Auvergne Métropole

Culture pour tous et innovation culturelle : tels sont les axes majeurs de la politique de Clermont Auvergne Métropole à travers l'organisation à l'échelle de la métropole du service Lecture publique et son soutien aux structures professionnelles et au mouvement associatif culturel. La Métropole gère différents équipements culturels au titre des compétences transférées par la loi MAPTAM dont les bibliothèques-médiathèques, les musées, des lieux de production et de diffusion.

La politique culturelle métropolitaine se fixe quatre grandes orientations :

- Renforcer l'attractivité de la métropole clermontoise et favoriser l'épanouissement des personnes ;
- Développer les quatre axes de développement culturel que s'est fixé Clermont Auvergne Métropole : archéologie, image, lecture, pratiques musicales ;
- Favoriser l'accès de tous les citoyens à la connaissance à l'imaginaire et la défense des libertés artistiques et scientifiques ;
- Encourager les coopérations artistiques partenariales et transversales.

La Métropole soutient le projet de candidature à la Capitale européenne de la Culture, portée par l'association Clermont Ferrand Massif Central 2028. Elle candidate, par ailleurs, au label Pays d'art et d'histoire pour l'ensemble des 21 communes de son territoire.

En parallèle, la Métropole, disposant des compétences économique et urbanisme, est l'interlocuteur des communes la composant et à ce titre peut être un relais privilégié avec ces dernières et soutenir les projets naissant au sein des villes membres en lien avec l'ENSACF.

Le choix de la Métropole d'intégrer cette convention jusqu'à présent portée par la seule Ville de Clermont-Ferrand, confirme l'assise territoriale de ce partenariat dans les domaines institutionnel, social, culturel, pédagogique et urbain.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les relations et les engagements réciproques entre les parties pour la période 2023-2025. Elle précise notamment quels sont les axes d'actions partagés par les trois partenaires.

Les actions seront ciblées sur :

- L'aide sociale aux étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.
- La participation au rayonnement territorial notamment par la contribution aux expertises et compétences métropolitaines en matière d'urbanisme durable, de protection de l'environnement et de participation citoyenne.
- Les échanges internationaux, entre étudiants, enseignants-chercheurs, et plus globalement entre les écoles d'architectures, dans le cadre des différents cursus proposés par l'ENSACF, basés sur les relations et partenariats européens et internationaux avec les villes jumelées, appartenant au réseau Iacobus ou appartenant au réseau International des Villes Michelin et en réponse aux enjeux urbanistiques et d'aménagement de la métropole.
- La contribution à la politique culturelle locale, à travers la diffusion de la culture architecturale, par la mise en place de conférences, d'actions de médiation en direction des publics (en particulier du jeune public) définis en accord entre les partenaires.

Chaque année, le programme des actions précises sera préparé en commun et annexé à la présente convention. Ce programme permettra à chaque partenaire de réaffirmer son engagement.

ARTICLE 2 – PARTENARIAT À DES FINS D'ACTIONS SOCIALES, PÉDAGOGIQUES ET CULTURELLES

Le partenariat entre les parties s'articule autour des axes suivants :

1. L'aide sociale aux étudiants : le fonds Madeleine Simonet

Depuis 1996, le fonds Madeleine Simonet (du nom d'une ancienne enseignante et conseillère municipale de Clermont-Ferrand) apporte une aide aux étudiants les plus démunis.
Il est financé conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand, l'ENSACF et des dons des acteurs de l'architecture tel que l'Ordre des architectes. Une commission (dont la Ville de Clermont-Ferrand est membre) se réunit chaque année pour accorder ces aides qui portent sur les dépenses liées notamment aux fournitures ou aux voyages pédagogiques.
Les modalités d'attribution du fonds Madeleine Simonet sont précisées dans le règlement de l'aide, en annexe du bilan annuel transmis à la Ville de Clermont-Ferrand.

Le montant annuel consacré au fonds Madeleine Simonet par la ville est fixé à 5000 €/an, sur la période 2023-2026 (sur un montant global estimé de 15 000 € annuel).

2. Le rayonnement territorial

L'ENSACF entend participer au débat public que ce soit par ses formations ou ses productions et ce, sur les grands enjeux sociétaux tels que la transition écologique ou la place de la métropole clermontoise et des territoires ruraux au cœur du Massif central.
Elle souhaite valoriser le travail de ses étudiants et la qualité de ses formations qui se structurent à travers quatre cursus de Master :

- EVAN : Entre Ville Architecture et Nature ;
- METAPHAUR : MÉmoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine Habité Urbain et Rural
- REX : Réalité et Expérience
- ETEH : Éco-construction des Territoires Habités

Par ailleurs, les agences d'architectes de l'incubateur de l'ENSACF, SANA, dispositif post-diplôme dont l'objectif est d'accompagner ces jeunes entreprises dans leur développement, ainsi que les étudiants-entrepreneurs de l'Association ARCHIMADE, pourront être saisis ou sollicités pour des missions de programmation, dans le cadre des règles de la commande publique.

De plus, sur la période couverte par la convention, l'ENSACF participera plus particulièrement à certains projets à vocation de rayonnement et d'implication territoriale :

2.1 Implication sur l'Opération de revitalisation du territoire métropolitain

Accompagnée par l'État, Clermont Auvergne Métropole a souhaité s'inscrire dans le dispositif d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) qui vise à apporter un nouveau souffle aux centres-bourgs et centres-villes en termes de commerce, de réhabilitation de l'habitat et d'aménagements des espaces publics pour une meilleure qualité de ville et ainsi renforcer leur attractivité.

Dans ce cadre, 18 communes de la métropole ont fait l'objet d'un travail de diagnostic et d'élaboration de plans d'actions. Cette dynamique peut tout à fait bénéficier du regard des étudiants de l'ENSACF et participer à la pédagogie de terrain de leur cursus.
A ce titre, l'ORT, à travers la mise en œuvre des plans d'actions de chaque commune, pourra être accompagnée par l'ENSACF en termes d'ingénierie.

2.2 La participation à la dynamique de la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028

L'ENSACF s'associe au projet de Clermont-Ferrand, Capitale Européenne de la Culture 2028.
Sur le plan institutionnel, avec la participation au Conseil d'administration de l'association Clermont Ferrand Massif Central 2028 ainsi qu'à l'Assemblée Générale de l'association.

Sur le plan de la communication, avec la valorisation de la candidature Clermont Ferrand Massif Central 2028 par l'affichage du logo dans les évènements publics de l'ENSACF, les signatures mails des personnels et enseignants de l'ENSACF et le site Internet de l'ENSACF.

Enfin, sur le plan pédagogique, avec la mise en place de projets en lien avec le territoire du Massif Central et d'ateliers de médiation culturelle. Sont à noter, notamment :

- Les projets du domaine d'études EVAN (Entre Ville Architecture et Nature) en Master : un projet pédagogique positionné dans les Cévennes méridionales en Région Occitanie -La Bastide-Puylaurent (48), Villefort (48), Génolhac (30), Chamborigaud (30), La Grand Combe (30) et Alès (30). Projet à vocation culturelle, il pose les questions d'accessibilité des savoirs et de leur équité de répartition territoriale. La résidence, la rencontre avec les habitants et élus du territoire, ainsi que les professionnels de divers horizons permettent la mise en place d'une communauté de savoirs, d'échanges et de pratiques sur les champs d'études de l'ENSACF, et au-delà, les ruralités, les marges, les différentes échelles de pensées. Un projet situé dans les Vallées de l'Ondaine et du Gier- Givors et Firminy- continuum urbain structuré par les activités économiques et leurs évolutions, encadré par les vallées de l'Ondaine et du Gier, terrain d'étude et d'expérimentation pour penser les transitions.
- « Les Tours veilleuses » : puisque notre candidature sera celle des paysages et de la contemplation, seront proposés aux publics des postes d'observation en ville ou dans les parcs naturels. Ce projet est porté par une double inspiration. La première est locale : l'association Derrière Le Hublot qui fabrique en Aveyron des tours de veilleurs surplombant les plateaux de l'Aubrac, où les promeneur·neuse·s peuvent passer la nuit. La seconde vient de la République tchèque où le paysage est parsemé d'ancestrales tours d'observation. Par ailleurs, les architectes du cabinet tchèque Mjölk architekti à Liberec construisent des tours contemporaines semblables dans des matériaux responsables et en harmonie avec leur

environnement. L'ambition est de créer une vingtaine de Tours veilleuses dans tout le Massif central, avec la participation d'étudiants de licence et de master de l'ENSACF, dans le cadre du projet de Capitale européenne de la Culture 2028.

- La participation de l'ENSACF au projet lancé par le ministère de la Culture, « Archifolies », dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 et de la programmation culturelle et artistique « Les Olympiades culturelles menées depuis 2021 autour des JO » : l'ENSACF construit un pavillon, sur la base d'un cahier des charges précis, en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, afin d'accueillir les visiteurs et les familles des sportifs lors des JO. Ce pavillon sera positionné dans le Parc de la Villette. Les conception et construction de ce pavillon sont un objet d'études « par le faire » proposé aux étudiants de l'école, en 3ème année de licence et en master. Les différentes étapes de ce projet pourront être valorisées à l'échelle du territoire.
- L'ensemble des ateliers de médiation culturelle et de sensibilisation à l'architecture et plus largement à la culture développés à l'attention du jeune public, du public scolaire et plus largement du grand public. Les différents aspects sont développés au paragraphe 4.

2.3 Clermont Innovation Week

L'ENSACF s'engage à étudier une participation annuelle à la Clermont Innovation Week afin de mettre en valeur le savoir-faire de ses étudiants, jeunes diplômés et/ou enseignants-chercheurs.
Ainsi, une conférence, la découverte d'un objet de recherche travaillé au sein de l'ENSACF, un atelier de médiation destiné au grand public ou au jeune public en lien avec le thème choisi pourront être proposés.

3. Les échanges internationaux

L'ENSACF a tissé un ensemble fort de relations internationales qui répondent à différents enjeux : la mobilité des étudiants, l'échange d'enseignants, l'organisation d'enseignements et d'ateliers de travail communs, l'expertise dans le cadre des procédures d'harmonisation européenne des programmes et la recherche.

Le projet « IACOBUS » - Iacobus European Project -, positionné en master 2 du domaine d'étude METAPHAUR, est un exemple singulier de collaboration d'enseignement autour des enjeux de l'intervention architecturale sur des bâtiments appartenant au patrimoine européen, entre trois écoles européennes d'architecture : l'ENSA Clermont-Ferrand, l'OTH Regensburg, l'ETSA Coruña, l'ULG de Liège, auxquelles s'associe également l'université NUACA de Erevan.
Ce programme repose sur les enjeux de la réutilisation et de la création architecturales au sein d'un édifice européen à forte valeur patrimoniale (ou s'inscrivant dans l'héritage d'un territoire), à travers la conception et l'inscription du projet architectural portées par des architectes et des étudiants d'architecture issus d'autres langues et d'autres cultures. Les professeurs des écoles partenaires élaborent conjointement chaque année un sujet commun aux trois établissements qui ambitionne de reconquérir par le projet d'architecture des édifices relevant de l'héritage européen. Les étudiants des quatre pays se réunissent sur le lieu d'étude retenue pour une expérience partagée et la production de premiers résultats dans le cadre d'un atelier intensif sous forme de workshop ouvert. Leur production devient une véritable base de travail et de recherche construite au travers d'échanges, de pratiques, de confrontations culturelles, d'approches de méthodes et de conceptions architecturales européennes différentes. En juin 2023 sera signée la première convention permettant l'obtention pour les étudiants d'un double-diplôme de l'ENSA Clermont-Ferrand et de l'ETSA Coruña, ouvrant la voie d'un master européen délivré également à court et moyen terme par Liège et Regensburg.

Par ailleurs, le projet « Coopération Internationale Arménie » organise depuis 2005 un atelier

européen commun sur les thèmes du renouvellement urbain, entre mutations urbaines et patrimoine contemporain. Etudiants de master 1 et enseignants sont invités à développer l'analyse, la reconnaissance du « déjà là » en milieu urbain, la créativité, en abordant le patrimoine architectural, l'héritage, comme outil et support de renouvellement urbain. Le projet s'organise à travers deux workshops, l'un en France d'une durée de 8 jours au sein de l'ENSACF, l'autre en Arménie à Erevan d'une durée de 8 jours au sein de l'Université NUACA. Tous deux s'accompagnent de travaux préparatoires pour les étudiants et d'intenses échanges entre enseignants qui portent parallèlement le même programme et les mêmes objectifs d'enseignement.
La tenue des ateliers dans chacun des établissements permet également aux étudiants de découvrir le temps d'une semaine chacune des écoles et universités, en capacité de leur proposer une mobilité Erasmus pour un semestre ou une année universitaire. Les liens forts et les réseaux tissés depuis 2005 permettent également de proposer aux nouveaux ADE une offre HMONP très singulière basée sur deux périodes de pratique professionnelle, l'une en Arménie l'autre en France.
Ce partenariat, porté fortement à l'ENSACF par l'équipe du Domaine d'Etude METAPHAUR, est conduit en étroite relation avec le Iacobus European Project et consolide les relations avec les partenaires de La Corogne, associés par le biais de l'ENSACF avec Erevan. Cette action associe également l'OTH l'ULG invités à participer aux différents ateliers et depuis 2021.

Enfin, L'ENSACF contribue pleinement à la politique internationale de la Ville en participant à des projets collaboratifs ouverts au sein Réseau International des Villes Michelin, dont l'ENSACF a été l'un des premiers partenaires. Au sein d'un autre domaine d'étude de master déjà durablement installé, EVAN – Entre Ville Architecture et Nature, le partenariat quadriennal avec le RIVM vient de s'achever. Les quatre années écoulées ont permis d'impliquer conjointement les étudiants de Master 1 et 2, leurs enseignants et les acteurs politiques et territoriaux de 4 villes partenaires du RIVM dans la construction de projets pédagogiques, de recherches, d'analyses territoriales et de constructions de stratégies dans la transformation des territoires : Vitoria-Gasteiz en Espagne, en lien avec l'Ecole d'architecture de San Sebastian ; Manchester au Royaume-Uni, en lien avec School of Built Environment- University of Salford ; Karlsruhe en Allemagne, en lien avec la Faculté d'architecture du KarIsruhe Institute of Technology (KIT) et Braga au Portugal, en lien avec l'Instituto Politecnico.

De nouvelles perspectives pourront être envisagées dans les années à venir entre les différentes Écoles d'architecture du RIVM favorisant ainsi les candidatures de projets communs à des programmes européens et le développement d'un projet international de résidences partagées architectes/artistes entre les villes du RIVM.

4. La contribution à la politique culturelle par la diffusion de la culture architecturale et la médiation culturelle

L'ENSACF a notamment pour mission de diffuser la culture architecturale sur le territoire métropolitain. Pour se faire, elle met en œuvre un programme de conférences, de colloques et d'expositions ouvert aux étudiants, aux professionnels et de façon plus générale au grand public.

De plus, afin de renforcer son ancrage territorial, l'ENSACF participe à des actions pilotées par la Ville, la Métropole ou ses partenaires (Sauve qui peut le court métrage, Artistes en résidence, Les arts en balade...), comme les Journées européennes du patrimoine, des résidences d'architectes, urbanistes ou paysagistes.

5. Les actions en direction du jeune public

La médiation en direction du jeune public est un axe structurant de la politique culturelle de la Ville. L'ENSACF s'est engagée sur cette voie en multipliant les actions en direction du public scolaire autour des enjeux d'urbanisme et de développement durable.

Des interventions d'architectes ou d'étudiants à l'ENSACF ont lieu sur les temps périscolaires au sein des écoles et des accueils de loisirs clermontois. Ce partenariat évolutif fait l'objet d'une prestation de services entre la ville et l'ENSACF.

- Le Projet Sensibilis(actions) de l'unité d'enseignement optionnel de Master 1 ENSACF permet aux étudiants de l'ENSACF de concevoir, construire et mener une action de sensibilisation auprès d'élèves de CM1, en particulier avec l'école Charles Perrault, située en zone d'éducation prioritaire.

- Depuis 2017 est organisé sur le temps extrascolaire estival un centre de loisirs dédié à l'architecture dans l'enceinte de l'ENSACF. Grâce au partenariat tripartite Pixel[13], ENSACF et Ville de Clermont-Ferrand, des enfants de 8 à 12 ans expérimentent en matière architecturale et de construction à l'occasion d'ateliers ludiques et pédagogiques. Cette proposition a vocation à être reconduite chaque année de la durée de la présente convention.

- Par ailleurs, l'ENSACF et Pixel[13] organisent, depuis 2018, un appel à candidature à destination d'architectes ou paysagistes pour une résidence de sensibilisation à l'architecture, la ville, le paysage auprès du jeune public. La résidence dure 5 semaines in-situ sur les périodes scolaires et périscolaires (de fin janvier à fin février). Cette proposition se situe dans la dynamique de l'ENSACF de développer la sensibilisation à l'architecture auprès du jeune public et dans une politique d'ouverture sur son quartier situé en Zone d'Éducation Prioritaire.
  Les résidents travaillent en collaboration avec les équipes pédagogiques : enseignants, animateurs de la Ville… Ce projet s'appuie donc à la fois sur une démarche pédagogique et d'éducation populaire.
  Le jury est multi-partenarial avec des représentants de : l'ENSACF, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Clermont-Ferrand, direction de l'enfance, l'Éducation Nationale et Pixel[13].

  Ce projet a vocation à être étendu à d'autres communes de la Métropole.

ARTICLE 3- OBLIGATIONS DE LA VILLE

Dans le cadre de la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à apporter un soutien à hauteur de 10 000 €/an sur la période 2023-2026.
Pour se faire, l'École fournira avant le 31 octobre de chaque année, par courrier adressé à la Ville de Clermont-Ferrand, un bilan d'activités détaillant les actions mises en œuvre pour la réalisation des axes définis dans la présente convention dont les modalités d'octroi du fonds Madeleine Simonet.

La Ville pourra par ailleurs, dans le cadre de projets spécifiques complémentaires, être amenée à octroyer des subventions exceptionnelles à l'ENSACF après avis favorable de la municipalité.

La Ville s'engage, dans la mesure de ses capacités et de la disponibilité d'espaces, à mettre gracieusement à la disposition de l'ENSACF une salle pour l'organisation de sa conférence inaugurale. En effet, chaque mois de septembre, l'École invite des architectes à ouvrir l'année universitaire lors d'une première lecture. Outre les étudiants et enseignants de l'école, la conférence est ouverte à tous les publics.
La Ville désignera un représentant à la commission d'attribution du fonds Madeleine Simonet.

Enfin, l'ENSACF pourra solliciter un accompagnement de la Ville pour ses projets d'exposition hors les murs, notamment dans le cadre de demandes de mise à disposition gracieuse de la Chapelle de l'ancien hôpital général.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA MÉTROPOLE

Chaque début de semestre, le protocole de partage de données pourra être mis en œuvre, afin de permettre aux étudiants de chaque nouvelle promotion de débuter les phases exploratoires de leur cursus par le traitement de la donnée.
Ce protocole de partage est une extraction, dans la mesure du possible, de la base de données géographiques vectorielles spécifiques à la Métropole non sensibles et qui ne sont pas en Open Data.
La transmission des données se fera électroniquement dans un format interopérable et exploitable par des logiciels Open Source.

La Métropole s'engage à valoriser et accueillir tant que faire se peut, les actions de l'ENSACF et le travail de ses étudiants à travers ses politiques publiques culturelles, urbanistiques et d'aménagement.
L'ENSACF contribue par ses actions au rayonnement local (Cf paragraphes 2.1, 2.2 et 3).
La Métropole pourra également accueillir des étudiants de l'ENSACF, au sein de ses bureaux d'études ou bien être le relais auprès de ses communes membres.

Dans le cadre de la présente convention Clermont Auvergne Métropole s'engage à soutenir l'ENSACF à hauteur de 10 000 €/an sur la période 2023-2026.

La Métropole pourra par ailleurs, dans le cadre de projets spécifiques complémentaires, être amenée à octroyer des subventions exceptionnelles à l'ENSACF après avis favorable du Conseil métropolitain.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'ENSACF

L'ENSACF s'engage à mentionner la Ville et la Métropole au rang de ses partenaires.
L'ENSACF s'engage à établir annuellement un bilan des actions menées.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Elle fera l'objet d'une évaluation dans les six mois précédant son échéance et pourra alors être reconduite.

ARTICLE 7 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville, la Métropole et l'ENSACF. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9 – LITIGE

Au cas où une contestation s'élèverait sur l'exécution de la présente convention, les co-contractants s'engagent à se rencontrer préalablement à toute action pour déterminer les raisons de leur désaccord et trouver une solution dans un esprit de conciliation.
A défaut de règlement amiable, tout litige résultant de son exécution est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,
Le Maire, Olivier Bianchi

Pour l'ENSACF,
Le Directeur, Simon Teyssou

Pour Clermont Auvergne Métropole,
Jean-Marc MORVAN
Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation